Séance d'information et d'échanges

Parc naturel de la Sagamité

Protéger, découvrir et mettre en valeur un milieu naturel exceptionnel

9 novembre 2026

VILLE DE QUÉBEC l'accent d'Amérique



Plan de présentation

1. Mise en contexte
2. Plan de gestion
3. Mise en valeur

1. Mise en contexte

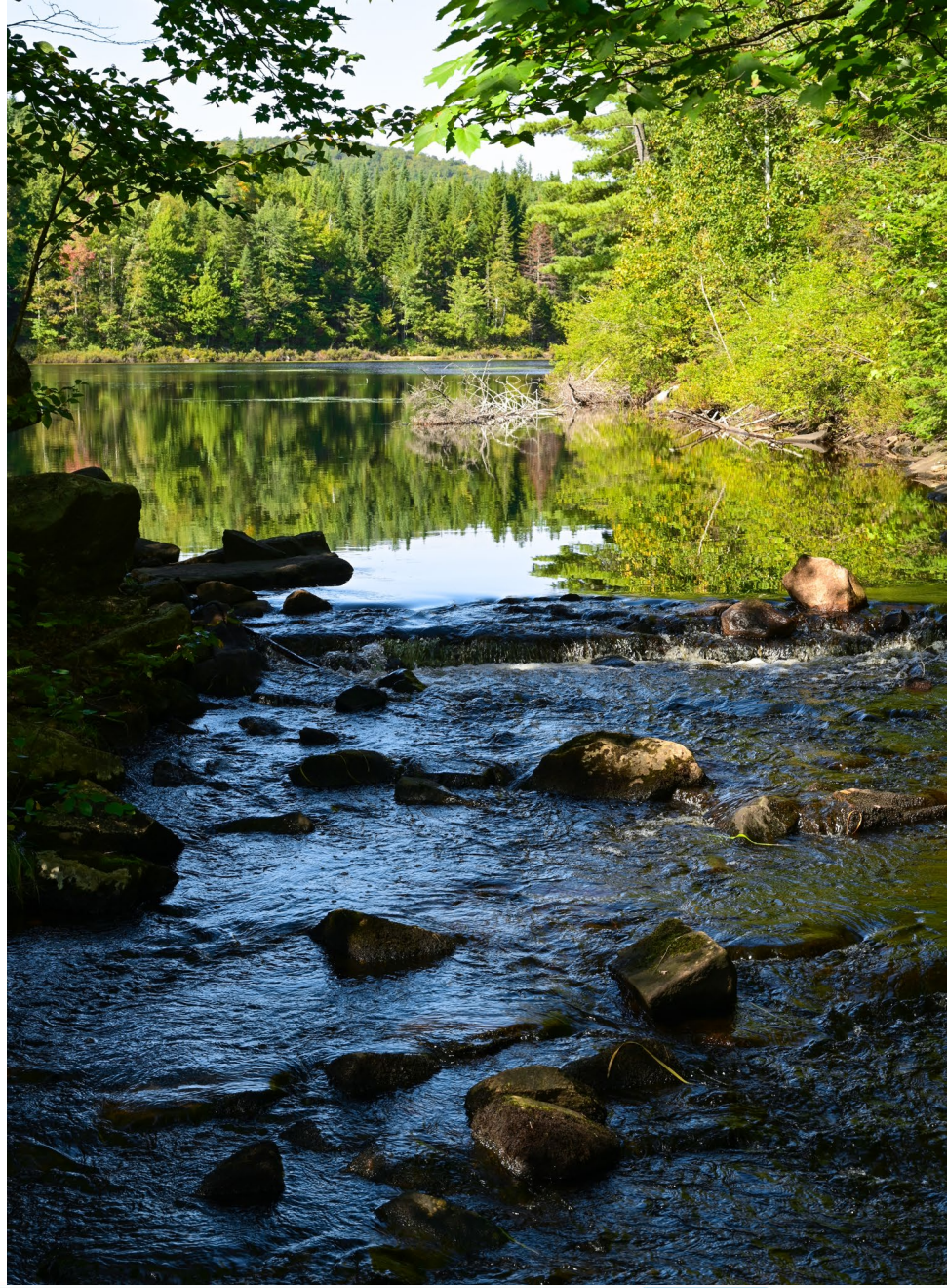

1. Mise en contexte



Photo : Canards Illimités Canada

- Acquisition réalisée en 2022 en collaboration avec l'organisme **Canards Illimités Canada (CIC)**
- Terrain grevé d'une **servitude de conservation perpétuelle**
- En cohérence avec les **engagements municipaux** :
  - Plan de protection des sources d'eau potable | Bassin versant de la rivière Saint-Charles;
  - Plan régional des milieux humides et hydriques;
  - Stratégie en faveur de la biodiversité;
  - Région de biosphère de l'UNESCO.

Soutient notamment l'objectif de conserver 40 % des milieux naturels sur le territoire de la ville

1. Mise en contexte

Pourquoi ce projet de conservation?

Dans le but de préserver la qualité de l'eau de la **principale prise d'eau potable** de la ville qui dessert **plus de 300 000 personnes** dans la région de Québec ainsi que les milieux humides d'intérêt pour la conservation présents sur le site.

Vidéo explicative : Les milieux humides : fidèles gardiens de l'or bleu
Par : Canards Illimités Canada

1. Mise en contexte

- 153 ha, dont 55 ha en milieux humides (36 %)
- Situé sur le territoire de la ville de Québec
- Milieux naturels de grande valeur écologique
- Deux lacs : de la Sagamité et Jaune, représentant respectivement 4 % et 2,5 % de la superficie du lac Saint-Charles
- Trois cours d'eau permanents et trois intermittents
- Peuplements forestiers diversifiés, dont 20 % âgés de plus de 80 ans
- Présence importante d'espèces fauniques, dont 2 à statut particulier ★
- Présence de la Nation Wendat sur le site

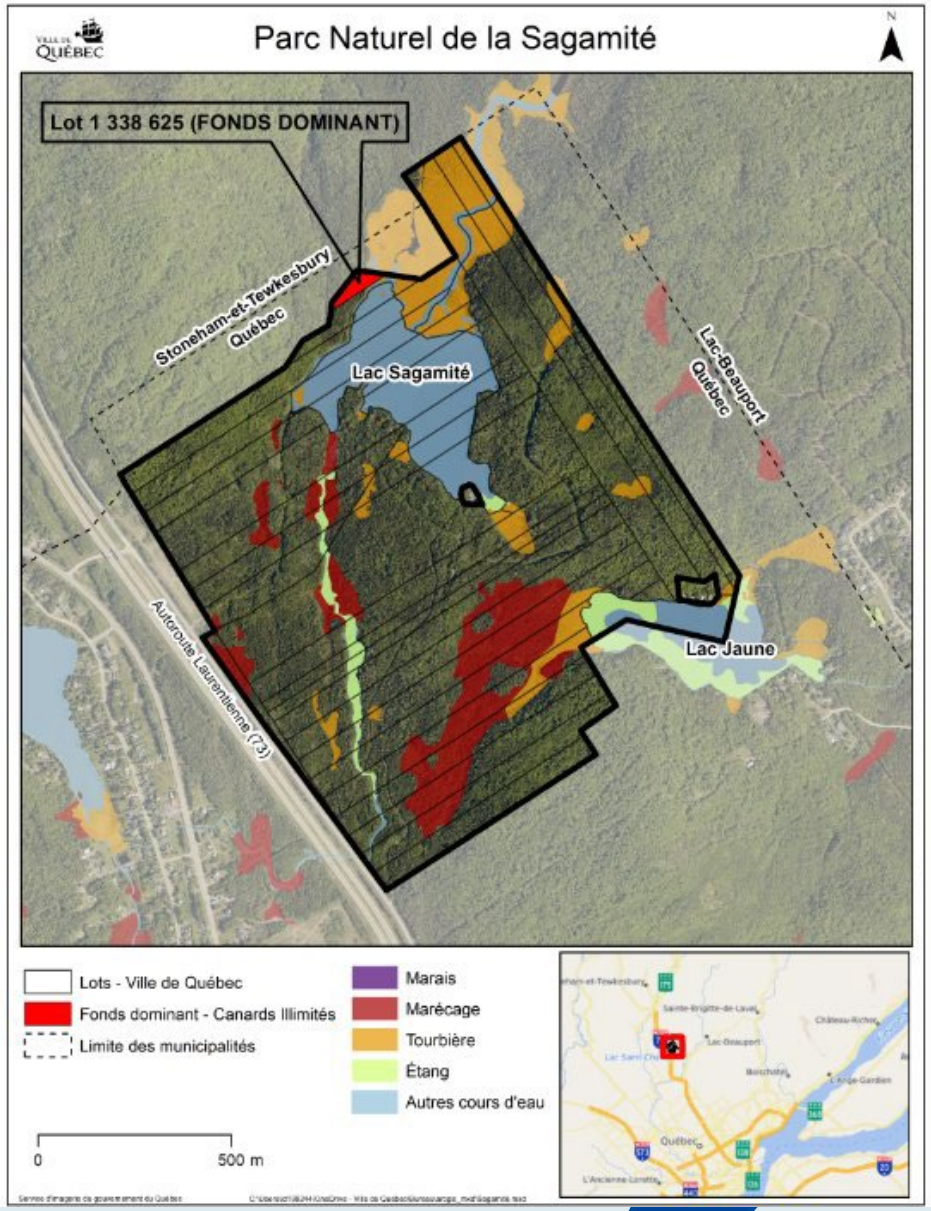

1. Mise en contexte

Le site est voué à la **conservation**, mais il demeurera accessible aux citoyens.

C’est quoi la conservation?

Protection



Réserve naturelle des Marais-du-Nord

Utilisation durable



Domaine de Maizerets

Restauration



Berges restaurées de la rivière Saint-Charles

1. Mise en contexte

Un nom porteur d’histoire

Le toponyme du lac de la Sagamité fait référence à la **sagamité**, un mets traditionnel autochtone à base de maïs bouilli et de viande, de poisson ou de baies.

Le parc naturel de la Sagamité offre une occasion de collaboration avec la Nation Wendat, en cohérence avec la valeur culturelle du site.

1. Mise en contexte













1. Mise en contexte













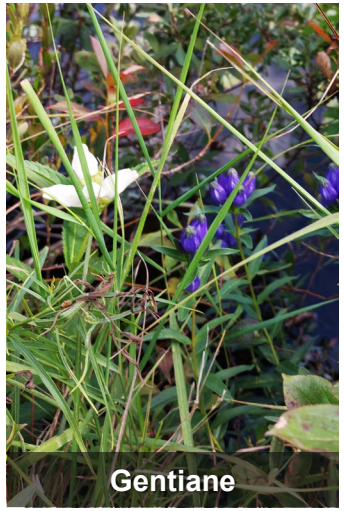





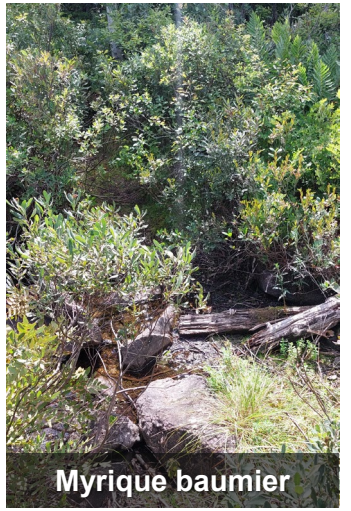

1. Mise en contexte

1879

Le lac apparaît sous le nom Sagamité dans les cartes historiques

Début du 20e siècle

Le secteur connaît une période de villégiature privée, marquée par la présence de chalets et d'installations

1930

Le lac prend le nom de lac Fortier, en référence à son propriétaire, Pierre-Wilfrid Fortier

1941

Vente du terrain par Pierre-Wilfrid Fortier

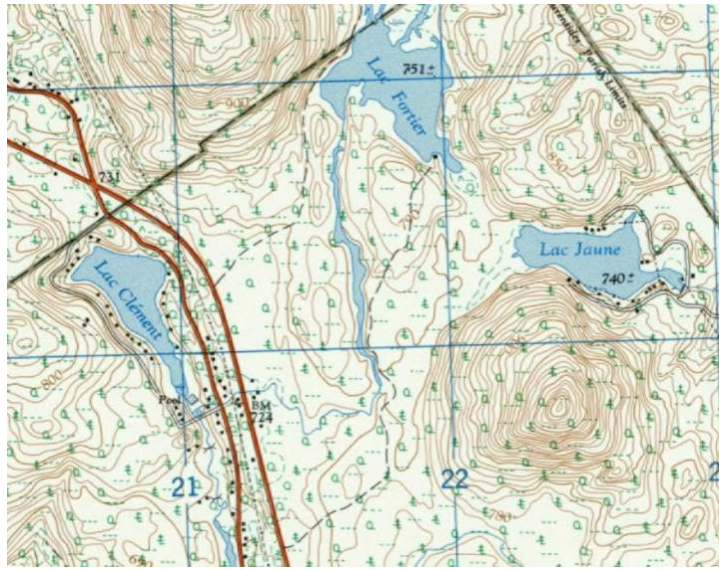

Image prise de la page Facebook Notre-Dame-des-Laurentides : histoire et patrimoine. Tiré de : Carte topographique du Canada à l'échelle de 1:25 000. 21-L-14-f, Notre-Dame-des-Laurentides (BAnQ) http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2245367

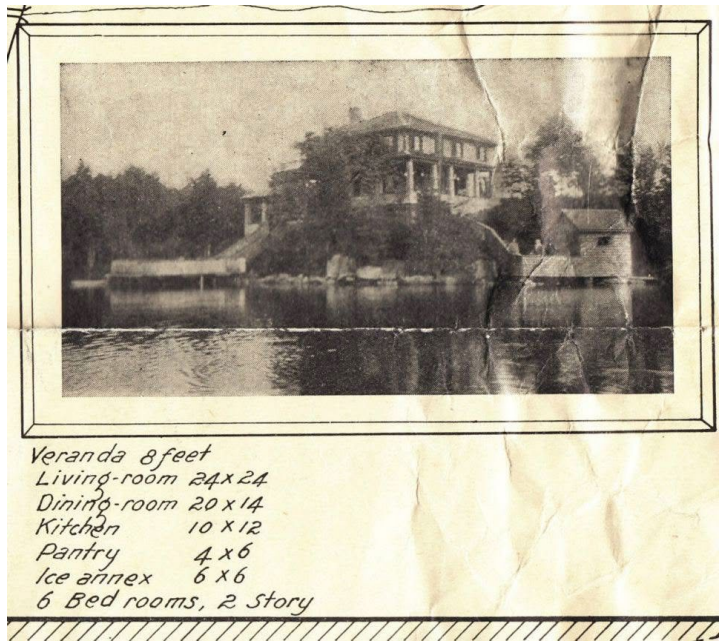

Image prise de la page Facebook Notre-Dame-des-Laurentides : histoire et patrimoine. Feuillet publicitaire annonçant la vente du Lac Fortier [Sagamité] par Pierre-Wilfrid Fortier, vers 1941. Photo du chalet d'été de Pierre-Wilfrid Fortier. Coll. Théo Fortin

1. Mise en contexte

1996

Vente du terrain à la Société Jean Talon Inc.

2001

Attribution officielle du nom « Lac de la Sagamité »

2002

Vente du terrain à une société à numéro (promoteur)

2010

Un projet d'hébergement touristique est envisagé, mais ne se concrétise pas



ACTUALITÉS

SOUTENEZ

Un projet récréotouristique à l'étude au Domaine du Lac de la Sagamité

author profile image

Michel Bedard

25 mars 2010 à 22h02 4 minutes de lecture

La ministre du Tourisme, Nicole Ménard, et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Sam Hamad, ont annoncé dernièrement la signature d'une entente conjointe de partenariat régional en tourisme pour renouveler l'offre en ce domaine dans la grande région de Québec. Des 2, 1 M$ qui seront investis d'ici 2012 pour l'atteinte de cet objectif, 25 475 $ ont déjà été consentis pour une étude visant un développement récréotouristique au Domaine du Lac de la Sagamité, au nord de Québec.

Accompagnés du président de l'Office du tourisme de Québec, Dany Thibault, du président de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, Yves Germain, maire de Boischatel, et du président du Centre local de développement (CLD) de Québec, Pierre Tremblay, les deux ministres ont profité de l'occasion pour inviter les nombreux intervenants touristiques de la grande région de Québec à soumettre des projets innovateurs en tenant compte des priorités régionales et du caractère distinctif de la région touristique de Québec. «L'objectif poursuivi est de faire vivre aux touristes des expériences intéressantes et stimulantes, dont ils garderont un souvenir mémorable», a précisé Mme Ménard.

Une architecture poussée en pleine nature

BÉDARD, M., 2010. Un projet récréotouristique à l'étude au Domaine du lac de la Sagamité. Paru dans Journal Le Jacques Cartier. 25 mars 2010.

1. Mise en contexte

2022

La Ville de Québec acquiert le site avec CIC afin d'assurer sa conservation

2022 – 2026

Élaboration du plan de gestion, planification de la mise en valeur et recherche de financement

Automne 2027

Période visée pour le début des travaux de mise en valeur

» ACTUALITÉS » ENVIRONNEMENT

Protection de l'eau potable: la Ville de Québec s'associe à Canards Illimités pour acheter 153 hectares de terrain



La Ville achète le Domaine Sagamité pour protéger sa principale prise d'eau potable, située dans le lac Saint-Charles. JEAN-FRANCOIS DESGAGNES/JOURNAL

Sur le site Web du Journal de Québec

1. Mise en contexte

Servitude de conservation : Entente volontaire et légale entre un propriétaire foncier et un organisme de conservation. Elle restreint de façon permanente l'utilisation du terrain afin de protéger ses valeurs de conservation.

En vertu de la servitude, le **FONDS DOMINANT (CIC)** **oblige le FONDS SERVANT (VDQ) à préparer et à mettre en place un plan de gestion dans lequel le terrain est voué à la conservation.**

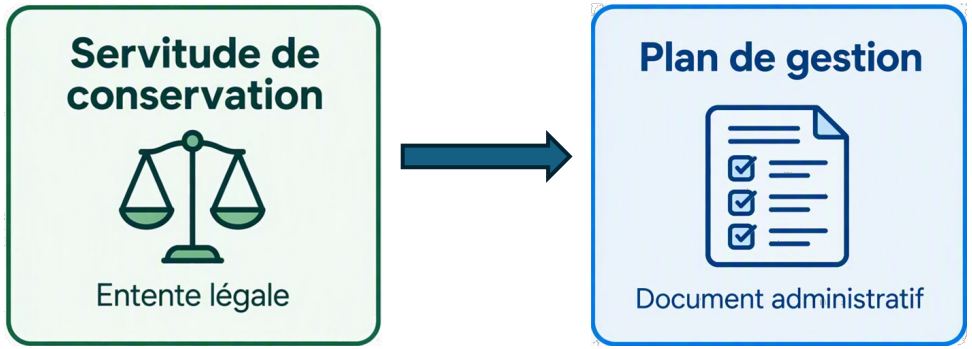

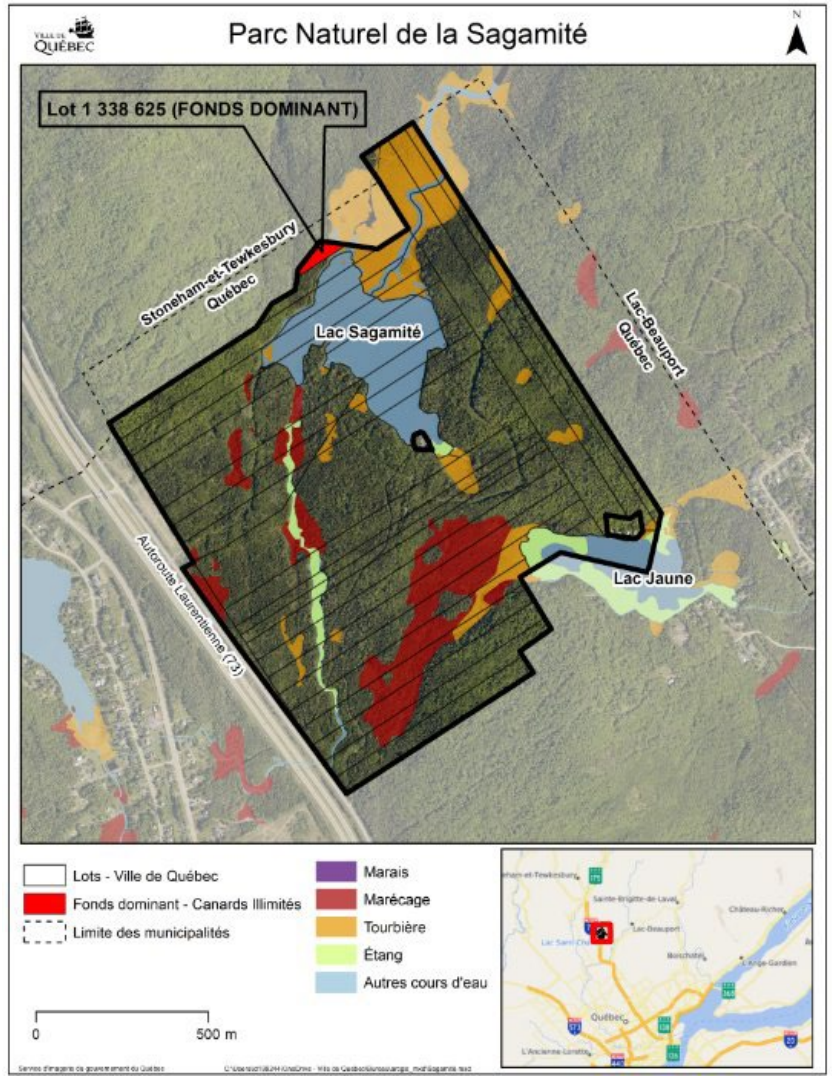

2. Plan de gestion

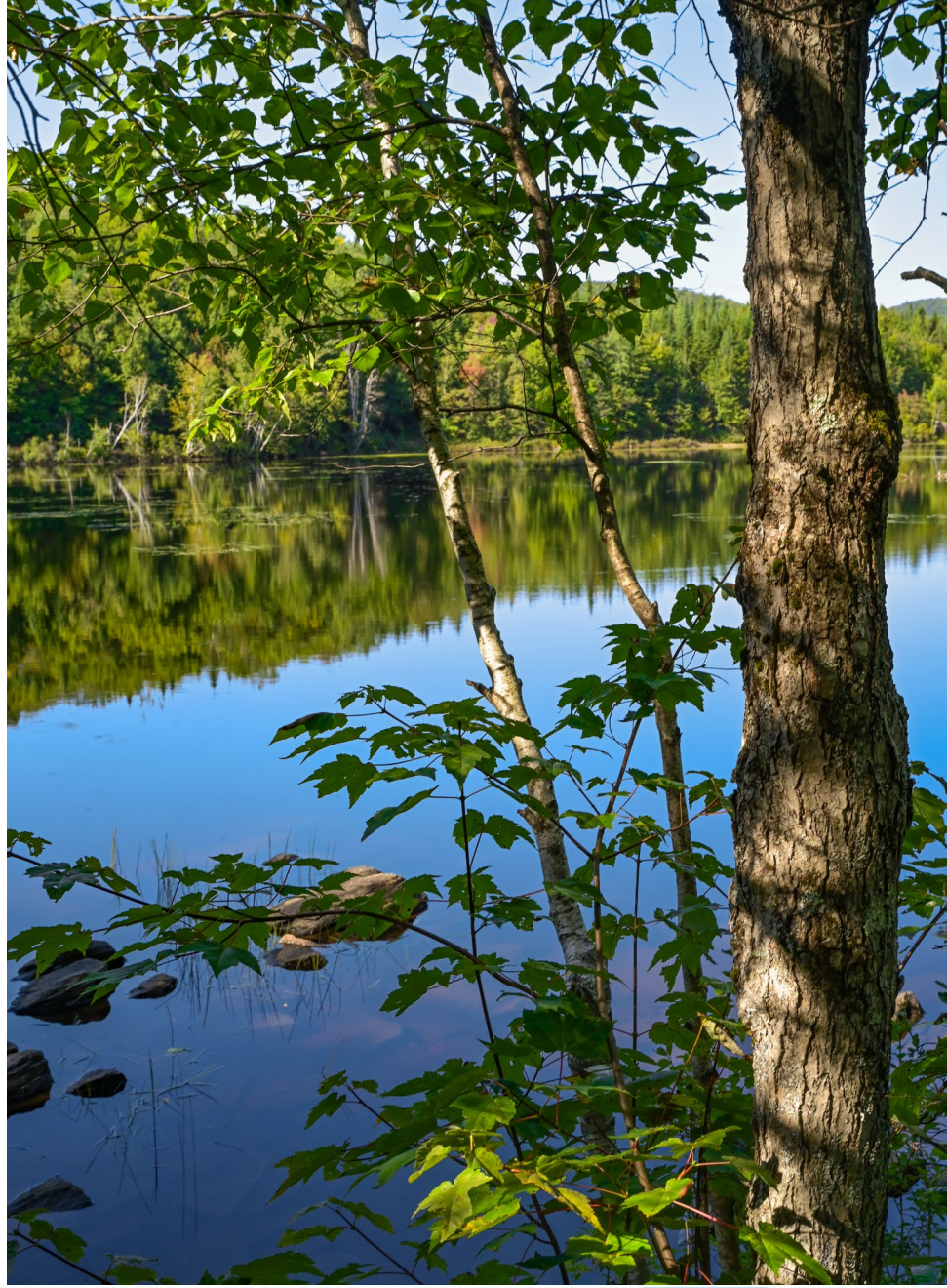

2. Plan de gestion

Depuis 2023, la Ville a réalisé plusieurs études, analyses et consultations ayant mené à l'élaboration du plan de gestion.

Ce plan établit les mesures nécessaires pour protéger les milieux naturels tout en permettant à la population de découvrir et d'apprécier ce territoire exceptionnel.

Il définit notamment :

- Le portrait du territoire et les enjeux de conservation
- La mission et la vision du site
- Les principes directeurs, les orientations, les objectifs et les axes d'intervention
- Les activités compatibles avec la vocation du site et les objectifs de conservation
- Les modalités de gestion



2. Plan de gestion

Exemple d’activités réalisées pour l’élaboration du plan de gestion

Date	Activité
2023	Portrait de l'étendue du réseau informel de VHR, de l'état des sentiers et des impacts sur la faune et les habitats fauniques (Agiro)
2024	Diagnose des lacs de la Sagamité et Jaune (Agiro)
2025	Portrait de la fréquentation hivernale (Agiro)
2025	Questionnaire en ligne sur les activités et les usages en cours (Ville de Québec)
2026	Restauration des habitats fauniques (Agiro)
2022-2026	Plusieurs visites de terrain

2. Plan de gestion

Parties prenantes engagées (rencontres ciblées)

- Agiro
- Canards Illimités Canada (CIC)
- Club d’astronomie Io de Val-Bélair
- Club de motoneige Le Petit Sentier de Saint-Émile
- Club des ornithologues de Québec
- Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
- Municipalités de Lac-Beauport et de Stoneham-et-Tewkesbury
- Nation Wendat
- Propriétaires des lots enclavés dans le site
- Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN)

2. Plan de gestion

Mission

Préserver le caractère naturel du site et maintenir l'intégrité des écosystèmes* qu'il abrite grâce à des **activités d'éducation, de sensibilisation et de restauration,** tout **en offrant un espace propice à la contemplation et à la découverte de la biodiversité**.

Vision

D'ici 2035, **devenir la réserve naturelle de la Sagamité,** où chaque visiteur sera un ambassadeur de la biodiversité grâce aux efforts d'éducation et de sensibilisation.

*Éléments spécifiés dans la servitude de conservation

2. Plan de gestion

Principes directeurs

1. **Priorité à la conservation**
   Les décisions privilégient la protection des écosystèmes et de la biodiversité.
2. **Approche adaptative**
   Un système de suivi permet d'ajuster les interventions selon l'état du territoire.
3. **Aménagements légers**
   Les infrastructures sont réduites au minimum nécessaire.
4. **Éducation et sensibilisation**
   Les personnes qui visitent le parc deviennent des alliées de la conservation.
5. **Collaboration et ouverture**
   Le parc s'inscrit dans un réseau de connectivité écologique et valorise les partenariats.

2. Plan de gestion

Orientations



1

Protéger l'intégrité écologique du territoire



2

Restaurer ce qui a été altéré



3

Éduquer pour inspirer le respect



4

Accueillir en préservant l'intégrité du site

2. Plan de gestion

Activités compatibles avec la vocation du site et les objectifs de conservation

















2. Plan de gestion

Activités, thématiques et pratiques : un éventail de possibilités!


Perspective autochtone sur la nature
Nation Wendat


Groupes scolaires
Parc national de la Jacques-Cartier / Sépaq


Initiation à l'astrophotographie
Marais du Nord


Science citoyenne / Bioblitz
Parc de la r. Beauport / OBV de la Capitale


Soirée céleste
Marais du Nord



À la découverte des champignons
Parc national de la Jacques-Cartier / Sépaq


Découvrir les secrets du marais
r. du Cap Rouge / Maison Léon-Provancher


Corridor de noirceur pour les animaux
Mont-Bellevue

2. Plan de gestion

Activités non compatibles avec la vocation du site et les objectifs de conservation*

Catégorie	Activité
Activités de pagaie	• Canot • Kayak • Planche à pagaie
Embarcations ou véhicules motorisés	• Pêche en embarcation • Bateau, motomarine, bateau à moteur électrique • Quad, VTT, quatre-roues, côte à côte, moto, moto-cross et motoneige • Véhicule automobile
Autres activités récréatives	• Ski de fond • Vélo et patin (toutes sortes confondues, en hiver comme en été) • Pêche à gué • Baignade

*Liste non exhaustive. Le plan de gestion constitue le document de référence.

3. Mise en valeur



3.1 État des lieux

Les problématiques observées à corriger


Accès informel, berge dégradée



Sentier contraint en rive et dégradation de la berge


Orniérage par véhicule


Large sentier principal, trace de feu extérieur


Problèmes de drainage


Absence de traverse du ruisseau

3.1 État des lieux

Les attraits du site à mettre en valeur


Le lac de la Sagamité depuis le cap


Les tourbières


Le ruisseau Dugas

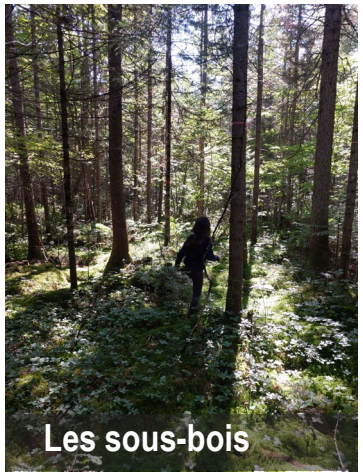
Les sous-bois


La flore


Le lac en hiver

3.2 Principes d’aménagement et critères de conception

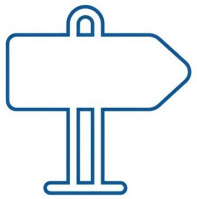

Signalétique et signalisation

- Intégration d’éléments autochtones
- Nomenclature distinctive des sentiers
- Signalisation favorisant le respect du site



Aménagement et balisage des sentiers

- Sécurisation et pérennisation du réseau
- Accès adaptés aux milieux humides
- Renaturalisation des secteurs sensibles
- Aucun nouveau sentier
- Fermeture et renaturalisation des sentiers informels existants

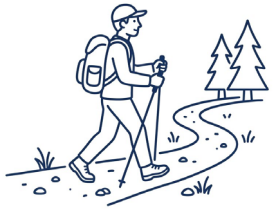

Accès

- Contrôle des accès au site
- Maintien de l'accessibilité piétonne
- Aucun aménagement vers les propriétés enclavées
- Aucun impact sur le sentier fédéré de motoneige 304

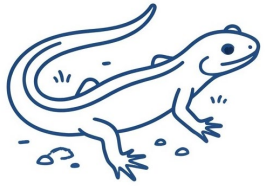

Aménagements fauniques

- Installation de nichoirs adaptés aux espèces présentes

3.2 Principes d’aménagement et critères de conception



Belvédères et traverses des cours d’eau

- Aménagements légers et réversibles
- Faible empreinte écologique

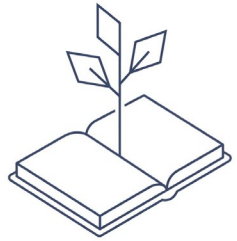

Classe-nature

- Espace d'enseignement extérieur
- Intégration au milieu naturel

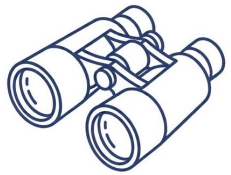

Besoins spécifiques des associations de loisirs

- Bonification des aménagements pour l'observation de la faune
- Accès adaptés à l'observation astronomique (ex. : limitation de l'éclairage)



Œuvre d’art public

- Intégration harmonieuse au milieu naturel
- Mise en valeur et sensibilisation des visiteurs

3.3 Concept préliminaire d’aménagement

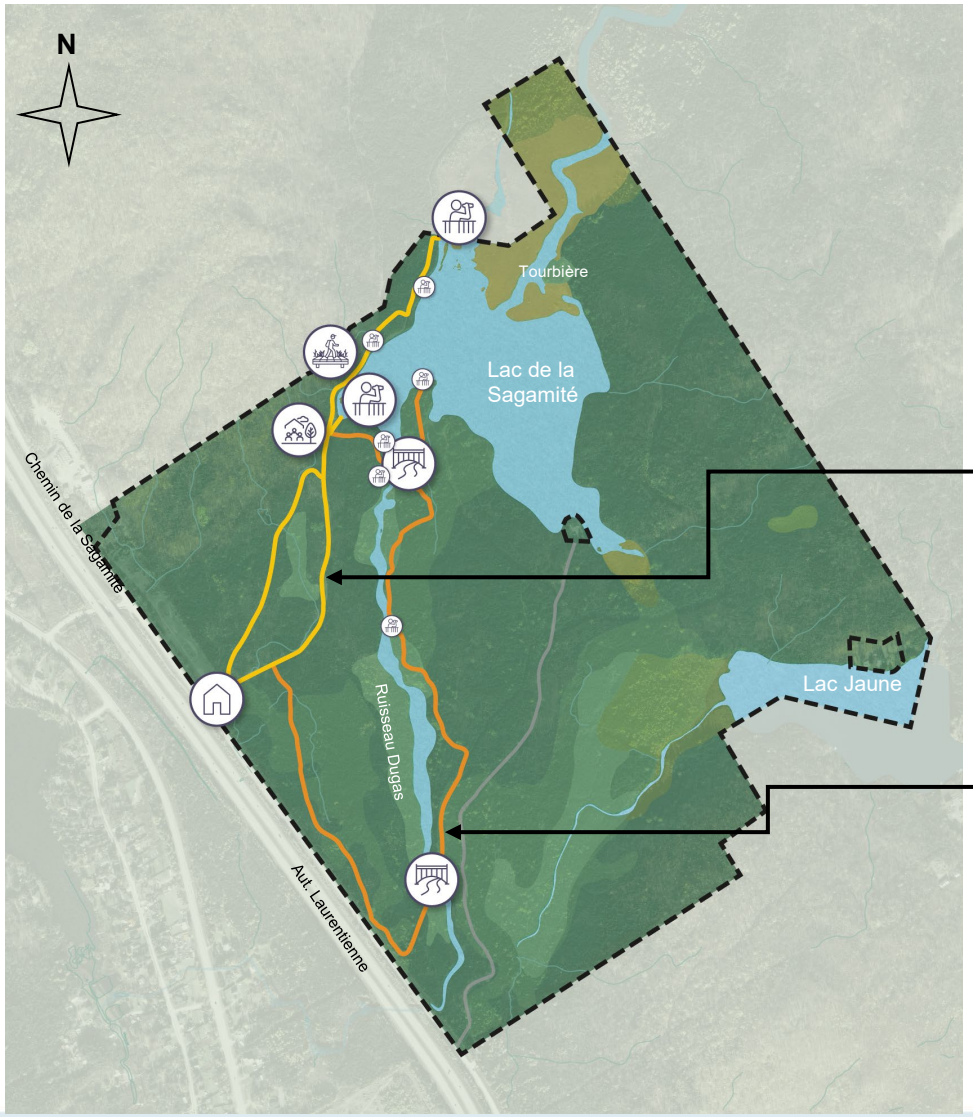

Placer la nature au cœur de l’expérience, en s’appuyant sur l’existant et en aménageant avec légèreté afin de favoriser la découverte du site tout en préservant ses milieux naturels.

Deux parcours avec des points d’observation

Le sentier du lac de la Sagamité – 1,2 km + 500 m

- Parcours principal avec des vues sur le lac et la tourbière
- Belvédères et points d’observation
- Parcours alternatif en sous-bois mixte (boucle de 500 m)

Le sentier du ruisseau Dugas – 2,1 km

- Découverte du ruisseau et des boisés marécageux
- Traverses en bois
- Aménagements discrets et points de vue intimes

3.3 Concept préliminaire d’aménagement



Zoom sur les aménagements

1 : Accueil de petit groupe / classe nature

2 : Belvédère du lac – contemplation

3 : Trottoir de bois pour une portion contrainte (env. 100 m linéaires)

4 : Belvédère de la tourbière – immersion

5 : Petits points de vue

6 : Traverse du ruisseau Dugas

3.3 Concept préliminaire d’aménagement

Quelques inspirations


Agora naturelle pour l’accueil de groupes


Belvédère lac et tourbière


Trottoir de bois


Sentier de criblure


Petit point de vue


Traverse de ruisseau

3.3 Concept préliminaire d’aménagement

Éléments inclus lors de la phase 1 d’aménagement :

3,8 kilomètres de sentiers balisés pour la marche et la raquette

2 belvédères panoramiques (lac, tourbière et autres points de vue)

2 traverses de cours d’eau offrant un point de vue sur le ruisseau

1 espace pour une classe-nature

1 œuvre d’art public issue d’un projet de médiation culturelle

+ Signalisation et interprétation de la nature

+ Services d’accueil de base : 2 toilettes chimiques et une poubelle à l’entrée (principes inspirés de Sans trace)

3.4 Financement

Programme fédéral du Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN)

Montage financier (taxes nettes) :

- Coût total estimé du projet – Phase 1 des aménagements : 950 302 $
- Contribution fédérale maximale : 760 207 $
- Contribution de la Ville de Québec : 190 095 $

Date limite pour l'achèvement des travaux : 31 décembre 2028

3.5 Échéancier

Date	Activité
Automne 2026	Octroi d’un mandat pour la réalisation des plans et devis
Hiver et printemps 2027	Élaboration des plans et devis
Automne 2027	Début des travaux
Automne 2028	Fin des travaux

3.6 Les premières années du projet

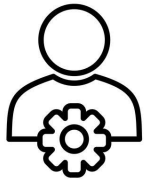

Gestion du site
Assurée par la Ville

Dès l'ouverture :

- Délégation de l'entretien, de la surveillance et des activités de sensibilisation à un OBNL.



Sensibilisation

À l'ouverture, des activités telles que :

- Journées découvertes
- Lien avec la stratégie en faveur de la biodiversité



Restauration

En continu :

- Contrôle des plantes exotiques envahissantes
- Suivi de la fermeture des sentiers informels
- Restauration des rives dégradées